



Défenseurs Plus

Collectif Défendant les Droits de la Personne

Rapport sur la situation des Droits Humains dans le pays pour les six (6) premiers mois de l'année 2018

Port-au-Prince, Juin 2018

SOMMAIRE

- I. Introduction**
- II. Contexte**
- III. Méthodologie utilisée**
- IV. Droits Civils et Politiques**
 - 4.1-Fonctionnement du système judiciaire
 - 4.2-Parlement
 - 4.3-Droit à la sécurité des citoyens et des citoyennes
 - 4.3.1- Violation du droit à la vie et les cas d'assassinat
 - 4.3.2- Braquage et Vol à main armée
 - 4.3.3- Accidents de circulation
- V. Droits Economiques, Sociaux et Culturels**
 - 5.1- Droit à l'éducation
 - 5.2- Droit à la santé
 - 5.3-Droit à l'alimentation
 - 5.4- Accès aux services publics
 - 5.5 - Droit de vivre dans un environnement sain
 - 5.6- Droit aux loisirs sains
- VI. Droits humains spécifiques**
 - 6.1- Droits des enfants
 - 6.1.1- Enfants en domesticité
 - 6.1.2- Enfants de rue
 - 6.1.3- Enfants en conflit avec la loi
 - 6.2- Droits des migrants
- VII. Conclusion et recommandations**

Remerciements

Une reconnaissance spéciale est adressée à toutes les personnes qui ont rendu possible ce travail, à savoir la rédaction de ce rapport. Un grand merci à l'équipe de **Défenseurs Plus** et à l'équipe de **Zanmi Timoun**, votre support a été d'une grande aide.

Direction : « **Défenseurs Plus** »

Ceux et celles qui ont collaboré à la rédaction de ce rapport :

Jemps DÉRALUS

Pierrette LAROSE

Florente ST FLEUR

Chaïna ÉTIENNE

Richard FORTUNÉ

Valérie Katiana PIERRE

Fedguens POINT DU JOUR

Carline CHÉRÉLUS

Samendina JEAN

Publication : Véronique LAFORTUNE et Nocius MÉZILIEN

Sous la supervision de : Antonal MORTIMÉ

I- Introduction

Défenseurs Plus, étant un organisme de promotion et de défense des droits humains se fait l'obligation de faire un panorama de la situation des droits humains dans la société haïtienne pour les six premiers mois de l'année 2018. Son devoir c'est de veiller à ce que les droits de la personne humaine soient respectés à tous les niveaux et sans discrimination aucune, en ayant comme boussole les instruments nationaux et les instruments internationaux ratifiés par l'État Haïtien. Ainsi, suite aux constats effectués, **Défenseurs Plus** formule des recommandations aux autorités concernées en vue de remédier à la situation critique suite aux violations flagrantes des droits humains enregistrés pour cette période.

En effet, au cours de l'année 2018, particulièrement durant les six (6) premiers mois de l'année, **Défenseurs Plus** a dressé un rapport tenant compte de la situation des droits humains en Haïti particulièrement des Droits Civils et Politiques, des Droits Économiques, Sociaux et Culturels. Également sur les Droits spécifiques notamment les droits de l'Enfant, les droits des migrants et migrantes. D'ailleurs, les différentes activités du Collectif **Défenseurs Plus** se déroulent autour de ces droits cités durant la période considérée.

Subséquemment, dans les lignes qui suivent, nous présentons d'abord le contexte dans lequel le rapport s'est réalisé, ainsi que la méthodologie utilisée pour la rédaction dudit rapport. Ensuite, nous traitons la situation des Droits Civils et Politiques en mettant l'accent sur le fonctionnement de la justice, l'élection et la sécurité. Puis, vient les Droits Économiques, Sociaux et Culturels ou nous abordons en abordant les points suivants : Éducation, Santé, Alimentation, Accès au service public, Environnement et loisirs. Sans oublier les droits spécifiques que nous mettons l'emphase sur les droits de l'Enfant et des migrants. Enfin, nous avons la conclusion qui vient avec des recommandations par rapport aux constats en termes de violation des droits humains.

II- Contexte

Au cours du premier semestre de l'année 2018, la situation du pays demeure très préoccupante. En dépit de tous les efforts et les déclarations des dirigeants faisant croire que le pays se dirige vers un brin d'espoir, tout va mal. L'insécurité continue de régner sur tout le territoire national. Nous avons pu constater que rien ne s'est amélioré pour la population car, les bandits continuent de semer la terreur au sein de notre société, particulièrement dans la partie sud de la capitale. Les gens ne peuvent pas vaquer librement à leurs activités, tandis que les bandits circulent en toute liberté. La police et les autorités gouvernementales du pays ne manifestent pas la volonté de remédier à cette situation. Ce fléau constitue un véritable calvaire pour la population haïtienne qui est livrée à elle-même. Au cours de cette période, de nombreux cas d'assassinats et des d'accidents routiers se sont enregistrés. En dépit des nombreux dénonciations des Associations de la Société Civile et des Organisations des droits humains sur la situation d'insécurité, les autorités continuent à chaque fois de calmer le jeu par de beaux discours Ce qui pousse le simple citoyen à se questionner sur la possibilité pour ce pays de prendre le rail de développement. Alors, de grandes inquiétudes pèsent sur les années à venir si les autorités concernées ne mettent pas des structures en place pour créer un climat sécuritaire dans le pays.

Durant ce semestre, mise à part la situation d'insécurité, Haïti a connu de grande perte qui pourrait causer de répercussions graves sur la situation économique de la population. Trois (3) de nos marchés ont été incendiés, à savoir, le marché Hyppolite dans la nuit du 12 et 13 février 2018, le marché communément appelé « Guerite » le 18 février, et le marché du port dans la nuit du 11 juin 2018. Le gouvernement haïtien, afin de maquiller la face, offre à quelques marchands sinistrés du premier incendie un kit alimentaire et une aide financière de vingt mille (20,000) Gourdes comme dédommagement. Ce qui ne représente $\frac{1}{4}$ du dégât causé par cet incendie. Par contre, les commerçants et les détaillants se trouvent toujours aux abois depuis l'incendie de ces marchés et leurs situations deviennent de plus en plus chaotiques face à la cherté de la vie. Etant considéré comme le pays le plus pauvre de l'Amérique dit-on, le pays fait face à de grandes difficultés d'ordre politique et socio-économique. La faiblesse et la précarité des institutions étatiques peuvent en témoigner. Malgré les actions de plaidoyer des différents secteurs de la vie nationale pour relever toutes les difficultés que traversent la société, la situation du pays s'agave de jour en jour.

A chaque nouveau gouvernement, l'une des principales attentes de la population, c'est la réduction de prix des produits de première nécessité afin qu'elle ait un mieux-être. La gourde se déprécie totalement par rapport au dollar. Le Collectif **Défenseurs Plus** étant un organisme de la protection et de la défense des Droits humains en Haïti, présente dans ce rapport la situation dans laquelle la population est exposée durant ces derniers jours. Les hôpitaux publics et certaines institutions étatiques ne fonctionnent pas correctement, les ouvriers et les ouvrières des compagnies textiles se manifestent et réclament du gouvernement un salaire minimum ainsi que, les avantages sociaux, sans oublier l'irresponsabilité des dirigeants au niveau de l'appareil judiciaire.

Haïti qui était la perle des Antilles autrefois devient quasiment la poubelle des Antilles, l'insalubrité règne partout, les constructions anarchiques continuent surtout dans les zones reculées de la capitale, tout cela constitue un véritable défi pour l'Etat haïtien. Malgré les plaidoyers du Collectif **Défenseurs Plus** et d'autres organisations du secteur des Droits Humains pour sensibiliser les autorités étatiques à se pencher sur les problèmes majeurs que confrontent la population haïtienne, rien ne s'est évolué. En dépit des plaidoyers entrepris de manière systématique en faveur du respect et de la promotion de défenses des droits humains et des valeurs démocratiques par les organismes des Droits Humains, le pouvoir politique actuel reste sourde. **Défenseurs Plus** constate, en ce qui concerne la protection des Droits Humains, le pays est en phase de régression malgré les efforts consentis par certaines organisations de Droits Humains. Son rapport s'inscrit dans la logique de continuer d'alerter les autorités étatiques, les organismes de la société civile, les détenteurs du pouvoir économique, et la population haïtienne sur la réalité du pays.

III- Méthodologie Utilisée

Les rapports situationnels et périodiques du Collectif **Défenseurs Plus** suivent toujours une méthodologie consistant à appliquer des techniques de collectes et de traitements des informations et une méthode interactive de travail. Afin de réaliser ce rapport, le Collectif **Défenseur Plus** a procédé à plusieurs démarches, tels que :

- Le monitoring : Consultation des journaux; consultations audiovisuelles des multimédias ;
- Rencontre hebdomadaire chaque lundi afin de partager et d'analyser les différentes situations du pays, tant sur le plan National et qu'International ;
- Participer à des rencontres avec d'autres organisations des Droits Humains qui évoluent dans les différents départements du pays ;
- Réaliser des visites des lieux pour le constat des faits et la collecte d'informations ;
- Analyser des actions gouvernementales et des pouvoirs publics ainsi que leurs incidences ;
- L'analyse des informations obtenues au regard des instruments nationaux et internationaux des Droits Humains.

IV-Droits Civils et Politiques

Les Droits Civils et Politiques constituent les droits humains de la première génération. Ils sont pour nous les droits et libertés fondamentaux garantis par la constitution du pays et les instruments internationaux signés et ratifiés par Haïti. Dans le cadre ce rapport semestriel, nous

analysons le fonctionnement du système judiciaire, du Parlement et le droit à la sécurité des personnes dans le pays.

4-1- Fonctionnement du système judiciaire

Le système judiciaire ne montre aucun signe d'amélioration par rapport à son fonctionnement l'année dernière. Les institutions judiciaires font preuve de lenteur et d'irresponsabilité, elles ne s'engagent pas comme il faut pour combattre les injustices qui s'abattent sur le pays ; chacune de ces institutions agit comme si elle se désistait pour faire place à tout ce que la loi interdit. L'effort de certains acteurs judiciaires passe inaperçu vu que la majorité ne s'engage pas quand ses intérêts ne s'y trouvent pas. La population ne fait pas confiance au système judiciaire parce qu'elle en est victime.

Le Pouvoir Exécutif et le Pouvoir Législatif continuent à influencer le Pouvoir Judiciaire. Ainsi, la justice arrête de jouer son rôle quand une affaire concerne certaines personnalités. Par conséquent, certaines infractions ne sont pas punies comme le veut la loi, notamment la corruption, susceptible d'être éradiquée par le Pouvoir Judiciaire, continue de s'installer en toute quiétude. Egalement, face à l'insécurité, le système judiciaire semble démissionner, on entend même la Police Nationale d'Haïti (**PNH**) avouée, certaines fois, son impuissance face à ce phénomène, alors que normalement dans une telle situation la première réaction lui revient.

Renouvellement du CSPJ

Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (**CSPJ**) a organisé des élections pour le renouvellement de son Conseil, notamment pour les postes du représentant des Cours d'Appel, celui des Tribunaux de Première Instance et celui des Tribunaux de Paix dont les mandats arrivent à terme le 3 juillet 2018. Ces élections ont eu lieu les mardis 3, 10 et 17 avril 2018 à la Cour de Cassation et à l'hôtel Oasis sous la coordination d'une Commission Electorale, en présence des membres du Conseil, des observateurs et des membres de la Presse. Les Cours d'Appel sont représentées au **CSPJ** par Maître Durin Junior DURET, Les Tribunaux de Première Instance par Maître Noé Pierre Louis MASSILLON et les Tribunaux de paix par Maître Nadert DESIR.

La Cour de Cassation, de son côté, a élu le Magistrat Louis Pressoir JEAN PIERRE qui deviendra Vice-président du Conseil après son serment le 3 juillet 2018. Le Président de la Cour de Cassation et le Commissaire près la dite Cour sont membres d'office du **CSPJ**.

Par la suite, soit le 12 juin 2018, Chenet JEAN BAPTISTE, personnalité de la Société Civile, a été désigné par le Protecteur du Citoyen pour être membre du **CSPJ**, suite à un processus confus au niveau de certaines organisations des droits humains. La Fédération des Barreaux d'Haïti, lors de son assemblée générale, a fait choix de Me. Chesnel Fils LOVY, Bâtonnier de l'ordre des

Avocats de Saint-Marc. Alors que le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique (**MJSP**) avait confirmé Me Clamé Ocname DAMEUS comme son représentant au **CSPJ**.

4-2- Le parlement

Après l'ouverture de la première session ordinaire de l'année législative 2018, des élections internes ont été organisées au Sénat le 9 janvier 2018, pour le renouvellement des membres de son bureau qui se compose maintenant de : Joseph *LAMBERT*, Président ; Pierre François *SILDOR*, Vice-président ; Dieupie *CHERUBIN*, 1^{er} Secrétaire ; Wilo *JOSEPH*, 2^e Secrétaire ; Louis *ONONDIEU*, Questeur.

Le Sénateur du Sud-Est, Joseph Lambert est élu président du Sénat pour la seconde fois, il remplace Youri *LATORTUE*, après avoir obtenu 28 voix sur 29. Aucune femme ne se trouve dans ce nouveau bureau contrairement au précédent qui en avait une, la Sénatrice du Nord, Dieudonne Luma Etienne.

Le 10 janvier, c'était au tour de la Chambre des Députés d'organiser les leurs qui ont été reportées suite à un manque de consensus entre les Parlementaires autour des candidatures pour les postes électifs. Le nouveau bureau de la Chambre basse est composé de : Cholzer *CHANCY*, Président ; Jacques *SAINT-LOUIS*, Vice-président aux Séances ; Enel *APOLLON*, Vice-président aux affaires Administratives ; Jean Willer *JEAN*, 1er Secrétaire ; Hermano *EXINORD*, 2ème Secrétaire ; Gary *BODEAU*, Questeur ; Luc Claude *GUILLAUME*, Vice-questeur.

Par ailleurs, Certaines lois ont été votées par les Parlementaires qui ont été très peu productifs par rapport à la pertinence et au nombre des textes de loi :

Défenseurs Plus prend pour exemple le Sénat qui a voté ses premiers textes de loi pour l'année 2018, le 3 avril : la loi portant sur la prévention, la sanction et l'élimination des violences faites aux femmes, proposée par la sénatrice du Nord, Dieudonne Luma *ÉTIENNE*. La loi portant reconnaissance et validation des acquis et de l'expérience professionnelle, préalablement votée à la Chambre des députés et le projet de loi portant sur la réforme du statut du commerçant et des actes de commerce et organisant le registre de commerce ont été votés, le 4 avril 2018. Le Sénat de la république est un peu paralysé en raison de l'absence répétée de certains sénateurs suite à l'embarras du traitement du dossier PétroCaribe ;

La chambre des députés qui a adopté le projet de loi régissant le secteur de l'eau et portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale des ressources hydriques (**ANARHY**) le 18 avril 2018 et trois (3) autres textes de loi ont votées au cours de deux (2) séances en assemblée plénière de la semaine du 7 au 11 Mai 2018.

Le Parlement manque également d'efficience dans le contrôle de l'action gouvernementale où les dirigeants de l'Exécutif négligent les problèmes majeurs de la population.

4-3- Droit à la sécurité des citoyens et des citoyennes

L'un des aspects significatifs d'un Etat est sa capacité d'assurer la sécurité des concitoyens. Autrement dit, l'essence même d'un Etat réside dans le pouvoir que les autorités étatiques ont pour garantir la protection des vies et des biens. Les citoyens veulent toujours vivre en confiance de manière tranquille et être à l'abri du danger. Malheureusement, en Haïti, on constate avec stupéfaction une méfiance chez les citoyens et les citoyennes vis-à-vis des autorités de l'Etat. Une des grandes questions qui se posent à chaque instant : Qui protège qui ? Personne n'est vraiment à l'abri du danger en Haïti. Les assassins deviennent maîtres et seigneurs dans tous les départements du pays. La population est victime quotidiennement de braquage sans même savoir où se plaindre. En ce qui attrait aux accidents routiers, ces pratiques sont à répétitions. Les routes comme on le dit souvent, représentent de véritables tombeaux à ciel ouvert, les braquages continuent, les assassinats persistent, en dépit des changements apportés dans l'appareil politique haïtienne. C'est-à-dire, l'accession de Monsieur Jovenel Moïse comme président de la République et la formation de son gouvernement. On pourrait dire à la manière de l'autre, plus cela change plus cela s'empire.

4-3-1- Violation du droit à la vie et les cas d'assassinat

Le droit à la vie est l'un des droits fondamentaux, la Constitution du 29 mars 1987 stipule dans son article 19 : « *L'Etat a l'impérieuse obligation de garantir le droit à la vie, à la santé, au respect de la personne humaine, à tous les citoyens sans distinction, conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* ». Bien que c'est un garant constitutionnel, cela reste symbolique parce que tout simplement, on a tendance à se verser dans la noirceur du passé avec cette phrase créole : *konstitisyon se papye, bayonèt se fè*. Tout ceci pour dire, pendant ce semestre, on a enregistré plus d'une vingtaine de cas d'assassinats, parmi eux, l'assassinat d'un homme d'affaires haïtien en provenance de Boston (Etats-Unis), l'assassinat lâche et crapuleux de l'inspecteur municipal Paul Gilbert à Delmas 19 le vendredi 17 février, et la regrettable disparition du journaliste Vladimir Legagneur depuis mercredi 14 mars 2018 à Grande-ravine, Martissant (Sud de Port-au-Prince). Cette disparition qui est assimilé jusqu'à ce moment à un assassinat, considérant que jusqu'à date, aucune lumière n'est encore faite.

Beaucoup d'autres ont continué à avoir lieu comme l'assassinat du militant politique Hubert Pierre le 19 avril à Delmas 55, lors d'une manifestation de l'opposition ; celui d'un employé civil de la Police Nationale d'Haïti (PNH) le 8 avril au Bicentenaire (Boulevard Harry Truman) ; celui de la sœur du Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, Sainte Jeanne Cadet, le 10 avril ; et celui du journaliste Jovensky Margoffy à nazon, le 18 juin.

Il est important de relater également ces faits : des individus circulant à bord de motocyclette ont été criblés de balles des simples citoyens dans la région métropolitaine de Port-au-Prince. Deux autres personnes à l'angle des rues Oswald Durand et Monseigneur Guilloux non loin du stade Sylvio Cator ont été criblés de balles le 27 janvier 2018. Le 18 mars, un enfant a été tué et un autre grièvement blessé accidentellement par des balles perdues de la police à Anse-à-Galets, lors d'un match de football. D'autres personnes se font assassiner quotidiennement au sud de la capitale. Dans cette galère, nul n'est épargné, tenant compte du manque de gestion des autorités établies qui restent impuissantes face aux problèmes.

Dans un article du journal le Nouvelliste, un quotidien crédible en Haïti, daté du lundi 18 juin et du mardi 19 juin, des médecins ont tiré la sonnette d'alarme face à l'augmentation des cas de blessés par balle. Les responsables des Médecins Sans Frontières, que ce soit du côté de Martissant ou de Tabarre, allant du mois d'Avril à la mi-juin, ils enregistrent plus d'une centaine de personnes blessées par balles. Contrairement à la déclaration du premier ministre Jacques Guy Lafontant faisant croire que le taux de morts ne touche pas le nombre de 20 personnes. Mise à part ces cas d'assassinats rapportés par la voix de presse, des simples citoyens témoignent régulièrement que des gens sont morts par balles dans leur quartier, nous citons en autres, les gens de Village de Dieu, Cité de l'Eternel, Carrefour, Croix-des-Bouquets, au Centre-ville (Grand ravine, Martissant) pour ne citer que cela.

4-3-2- Braquage et Vol à main armée

Durant ces trois mois, plusieurs cas de braquage ont été enregistrés, comme le braquage qui a eu lieu le 23 mars à Gros-Morne (Département de l'Artibonite), où plusieurs individus armés ont dévalisé une succursale de la Caisse Populaire Fonkoze, trois (3) employés auraient été blessés. Le lundi 16 mai on a enregistré 5 blessés à Cabaret lors d'un braquage. Le 24 mai des gens bien armés ont fait irruption au Centre de Santé de Portail Léogâne et ont blessés plusieurs citoyens et citoyennes de la population. Les cas de braquage sont toujours fréquents au pays. Les vols à main armée continuent à évoluer et ne sont pas vraiment relatés dans la presse. Cependant, la population en est terrifiée, chaque semaine on entend la déclaration d'un citoyen qui s'est fait voler un sac ou un téléphone. Cette situation devient assez fréquente, deux (2) individus à motocyclette s'arrêtent, le passager descend avec son arme et arrache ce qui les intéresse de leur victime, remonte sur la moto et le chauffeur démarre. Nul n'ignore cette contrainte de circuler paisiblement. Des individus opèrent de la même manière dans les camionnettes, notamment, certains chauffeurs et passagers du circuit de Bon Repos Port-au-Prince témoignent la mort de deux (2) chauffeurs après leur opposition face à un vol à main armée à l'encontre de certains passagers.

4-3-3- Accidents de circulation

Des accidents routiers ont occasionné la mort de plusieurs personnes durant ces six (6) mois, sans compter d'un nombre incalculable de blessés. Mise à part ces accidents, le 24 mars vers 5h00 p.m. un voilier assurant le trajet Saint Louis du Nord- Île de la Tortue, transportant dix-sept (17) personnes à bord, a fait naufrage dans le Canal de la Tortue (entre l'île et la côte d'Haïti).

Le 27 avril à Cera-Carvajal, au carrefour Demarag, dans le croisement de deux motos, on a enregistré 2 morts et un blessé. 15 personnes ont trouvé la mort et 14 blessés lors d'un accident à Montrouis sur la route nationale #1, le 12 mai. Trois (3) commerçantes sont mortes et plusieurs autres personnes blessées suite à un accident par la perte de contrôle d'un camion à proximité du marché Williamson, commune de l'Arcahaie. Le 22 mai, le maire adjoint de la commune de Port-de-paix a trouvé la mort suite à un terrible accident. Beaucoup d'autres accidents ont eu lieu où des gens continuent à perdre leur vie ou demeure.

V-Droits Economiques, Sociaux et Culturels

Les droits économiques, sociaux et culturels ou encore droits des créances qui doivent mettre en œuvre progressivement par les membres du gouvernement, n'ont pas été protégés convenablement. Durant les six (6) premiers mois de l'année 2018, les conditions socio-économiques de la population haïtienne deviennent plus difficiles. Les autorités de l'administration Moise-Lafontant n'ont pas montré qu'elles sont à la hauteur de leurs responsabilités. Dans le cadre de ce rapport, nous avons mis l'accent sur les droits à l'éducation, à la santé, à l'alimentation et l'accès aux services publics.

5-1- Droit à l'éducation

L'éducation est sans conteste l'une des forces motrices des sociétés modernes. Elle devrait susciter davantage d'intérêt de la part des décideurs politiques. Malheureusement en Haïti, le système éducatif confronte des difficultés majeures. L'année 2018 a débuté par le résultat catastrophique de la session baccalauréat recalée 2017. Un résultat qui reflète les problèmes profonds du système éducatif haïtien.

Parallèlement, le 1^{er} et 2 février dernier, le ministre de l'éducation, Josué A. Cadet, a participé à la conférence internationale de financement du Partenariat Mondial pour l'Éducation (**PME**) à DAKAR. Monsieur Cadet a présenté les défis majeurs du secteur et exige une forte aide des organisations internationales. Lors de son intervention, il a profité pour arrondir certains chiffres, d'après lui 20% du budget national devrait consacrer à l'éducation, dans le budget de l'exercice en cours, 16% seulement sont alloués à l'éducation. Notons qu'Haïti a déjà bénéficié d'une aide de 46 millions de dollars du **PME** à travers le programme Éducation Pour Tous (**EPT**) durant les huit (8) dernières années. Une aide qui ne résout pas grand-chose, puisque depuis le 18 février

dernier, les enseignants de l'**EFACAP** de Petit-Goave ont été en grève pour exiger le paiement de leurs arriérés de salaire et leur lettre de nomination. Une grève qui inquiète les parents ; car selon eux, elle entraînerait l'échec des élèves aux examens de la neuvième année. Quatre (4) mois après, la situation s'est aggravée. En effet, l'Etat haïtien n'a toujours pas honoré ses promesses.

De leur côté, les enseignants du Lycée Faustin Soulouque ont aussi entamé leur grève, une semaine après celle de leurs collègues de l'**EFACAP** pour exiger des meilleures conditions de travail. Le 5 mars dernier, c'était aux lycéens de prendre les rues pour exiger la reprise des cours. Une mobilisation qui, malheureusement, s'est terminée en queue de poisson, étant émaillée de violences. L'éducation qui devrait être l'un des piliers du développement demeure dans des crises sans fin, où les responsables n'arrivent pas à mettre en place un système éducatif performant. Cela expliquerait, en partie, l'interdiction de fonctionnement de 104 écoles sur le territoire. Bon nombre de ces écoles fonctionnent en dehors des normes établies par ledit ministère.

Dans la foulée, le directeur général du **MENFP**, a annoncé la convocation de quarante-et-un (41) écoles, dans le but de poursuivre l'éradication de la corruption qui gangrène le système éducatif haïtien. Suite à cette convocation, trente-quatre (34) d'entre elles n'ont plus leur permis de fonctionnement. Le 11 juin était le début des examens d'état, la neuvième année, comme d'habitude, s'était déroulée avec peu de cas d'irrégularités. Selon le directeur départemental de l'ouest, M Louis Fritz DORMINVIL, 144 760 candidats ont participé dans la session du baccalauréat. Les cris des écoliers ont été perçants, le premier jour des examens, plus d'une centaine d'élèves du département de l'Ouest, réclamaient leur fiche. Depuis plusieurs années ce problème persiste, les irrégularités deviennent de plus en plus flagrantes au niveau du baccalauréat. Le droit à l'éducation en Haïti reste en partie bafoué. En effet, les problèmes auxquels fait face le système empêchent une partie de la population de jouir de ce droit dans toute sa plénitude.

5.2- Droit à la santé

Généralement, la réalité du système sanitaire d'un pays reflète plus ou moins le niveau de vie de la population. En effet, la santé fait partie des indicateurs de développement humain. En Haïti, nul besoin de faire une enquête approfondie pour comprendre la situation critique de la population. L'année 2018 a été saluée par une nouvelle montée du choléra, où depuis le mois de janvier les haïtiens en général, notamment les habitants des zones défavorisées, connaissent une situation difficile. Huit (8) ans après, le cholera ne cesse d'endeuiller les familles haïtiennes. Les manques d'infrastructures, le manque de matériels, les conditions insalubres, le ras-bol des employés sont entre autres des facteurs visibles de la dégénérescence du système sanitaire haïtien. Durant le mois de février les riverains de Martissant et ceux de Fontamara ont exprimé

leur mécontentement, leur colère face à la décision de fermer définitivement le centre **MSF** Médecin sans frontière qui représente un atout majeur à la communauté, c'est le seul centre d'urgence de la zone. Ils ont profité pour exiger la poursuite de la construction de l'hôpital Simbi Continental entamé sur le gouvernement Martelly/Lamothe.

La santé traitée en parent pauvre dans le budget national, malgré l'arsenal juridique consacré au droit à la santé, la population est très vulnérable. A chaque saison pluvieuse, l'Hôpital Général devient impraticable, les eaux malsaines envahissent l'espace. Cette situation vient augmenter le lot de misères des patients, qui subissent déjà toutes sortes de péripéties et qui ne trouvent aucun service convenablement. Un système où la demande dépasse largement l'offre, les patients et les patientes souffrent, meurent par manque de soins. La situation du plus grand Hôpital de la capitale est inexplicable. Des problèmes de tous genres surviennent comme les malades qui subissent des opérations chirurgicales sans être anesthésié, l'insalubrité de l'environnement et ses odeurs puantes qui augmentent, et les lamentations incessantes des malades livrés à eux-mêmes. Ce qui explique que l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti (**HUEH**) fonctionne dans un environnement malsain et ne répond pas aux besoins de la population.

Durant les premiers mois de l'année, le ministère de la santé publique a recensé quarante-sept (47) morts, causées par la diphtérie. L'urgence exige une campagne de vaccination sur tout le territoire en vue de limiter les ravages de cette épidémie mortelle. Ledit ministère a profité pour annoncer le déploiement d'une centaine d'agents de santé dans tous les dix (10) départements du pays. Les cas de mortalité, de blessés par balles ne cessent d'augmenter depuis le mois de mai. Plusieurs centres de santé ont lancé des cris d'alarme. Les médecins sont aux abois, selon les médecins de **MSF**, soixante-treize (73) personnes ont été blessées, dont des femmes enceintes et des enfants. La saison cyclonique de son côté vient aggraver le tableau déjà sombre, avec la nouvelle montée inquiétante du choléra. Notamment, dans le département de l'Ouest, on a recensé soixante-treize (73) cas à Cornillon. Dans les villes de province la situation est chaotique avec les centres de santé délabrés. La mort de plusieurs femmes enceintes faute de soins est aussi un élément important à signaler. Le système sanitaire durant ces six (6) derniers mois reste un défi majeur pour ce gouvernement, malgré les divers efforts accomplis.

5.3- Droit à l'alimentation

L'accès à l'alimentation, c'est l'un de nos droits les plus sacrés garanti à l'article 22 de la Constitution de 1987. Cependant, la stricte application de cette loi n'est pas constatée. Une alimentation saine et équilibrée constitue un luxe pour une bonne partie de la population haïtienne croupissant dans la misère la plus abjecte à cause de la cherté des produits. On constate un déficit quantitatif et qualitatif dans l'alimentation de la plupart des individus. Le prix des produits alimentaires monte à chaque fois, la majorité des produits de consommation ne sont pas accessibles. Durant ces six (6) derniers mois **Défenseurs Plus** constate que l'insécurité alimentaire est liée au manque de denrées agricoles et au faible pouvoir d'achat de la population.

Un rapport publié par l'Organisation des Nations Unies Pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et le Programme Alimentaire Mondiale (PAM) en janvier 2018, indique que 1,3 millions d'haïtiens sont menacés de graves problèmes d'insécurité alimentaire. En dépit de la moindre quantité de produits cultivés, l'agriculture n'est pas utilisée à bon escient à cause du manque d'organisation des autorités. L'agriculture est pratiquée en Haïti, sans aucune étude d'exploitation, dans laquelle la main-d'œuvre est familiale et les terres exploitées sont morcelées. Cette situation diminue le rendement agricole, fragilise la consommation et favorise l'insécurité alimentaire. Il fait également état des difficultés d'ordre foncier des terres cultivées par les familles paysannes qui ont des précédents compliqués. Le manque d'eau est aussi un problème majeur dans la production agricole. Nous pratiquons une agriculture pluviale. Ce qui fait que la sécheresse est généralement fatale pour la récolte.

Ces derniers jours, la question d'alimentation demeure une chose terrible, l'exportation est fait d'une manière libre, il n'existe aucune institution spécialisée dans le contrôle, sur la qualité des produits que la population consomme tous les jours. Ces produits sont quelques fois expirés ou ne devrait pas être sur le marché pour une raison ou une autre, malheureusement ils sont les plus vendu parce qu'ils sont d'un prix dérisoire. Les produits importés sont plus utilisés que les produits locaux. La majorité de la population haïtienne est sous-alimentée, elle consomme tout ce qui contribue à leur survie. La disposition de certains produits alimentaires dans les marchés publics reflète la réalité alarmante, par exemple les produits de notre pays sont plus chers que ceux de l'étranger. Il n'est pas difficile de constater que l'Etat Haïtien ne fait pas trop d'effort pour remédier à cette situation.

5.4- Accès aux services publics

Les principes fondamentaux qui régissent les services publics ne sont pas adoptés dans les institutions publiques d'Haïti. Ces dernières fonctionnent dans les pires états. Que ce soit leur concentration dans la capitale ou les dispositions qu'ils offrent, tout laisse à désirer. L'irresponsabilité et l'insouciance frappante des fonctionnaires publics contribuent nettement à la déprédation du système. Par conséquent, tout consommateur par quel moyen que ce soit évitera de s'offrir ces services. Du personnel jusqu'à la clientèle, rien ne fonctionne comme il faut. Tout le monde constate les mauvaises conditions, il y a ceux qui en plaignent et ce qui ne prennent pas leur responsabilité. Les clients paient les traitements inhumaines, les dérives et la corruption flagrante qui leurs sont infligées. Les services fournies par les entreprises privées tant que publiques en Haïti sont généralement disponibles dans la capitale. Le constat se fait à tous les niveaux : transport, santé, éducation, etc. Les citoyens des zones rurales du pays auront presque à parcourir tout le pays pour se payer les services les plus macabres qui soit. Ce qui explique la cohue des lignes interminables et sans queue devant les guichets.

Le laxisme des fonctionnaires publics saute aux yeux. De toute façon, ça leur aide à conserver la corruption et l'impunité qui gangrènent les firmes publiques. Au su et au vu de tous le problème s'amplifie quotidiennement sans être dénoncé. Même les détails les plus élémentaires sont

ignorés. Les conditions d'hygiène et sanitaires des institutions publiques sont des plus lamentables. Il y a également des mercenaires partout dans les cours ou devant les institutions publiques qui soutirent l'argent d'autrui pour lui rendre service illicite. De même avec les fonctionnaires, ils offrent facilement aux clients les services recherchés. Il suffit que ces derniers acceptent de négocier un supplément. Dans ces conditions, rien qu'en restant chez soi n'importe quel citoyen obtient n'importe quel service, alors que d'autres s'éternisent dans une ligne sans fin. Des services sont donnés sans supervision, par exemple, des permis de conduire délivrés à des gens qui ne connaissent rien au volant et des actes de décès pour des personnes encore en vie.

5.5- Droit de vivre dans un environnement sain

La question d'environnement en Haïti durant ces six (6) derniers mois est une affaire préoccupante pour la population, pour la bonne marche de la circulation, pour la santé de tout un chacun. Les problèmes environnementaux deviennent de plus en plus menaçants, un air totalement pollué, cela devient de jour en jour le mal du pays, on constate une odeur nauséabonde dans certaines zones du pays telle que ; Carrefour, Martissant, Centre-ville, Dabonne, ect. La population tout entière fonctionne sur des montagnes de fatras, de débris de toute sorte, surtout dans la capitale du pays. La surpopulation est un fait constatée à l'œil nu, tous les espaces-rues de Port-au-Prince sont transformés en mini marché.

En ce qui concerne les marchés publics, la situation est très critique, les marchands sont assis dans la majorité des cas sur des montagnes de fatras couverts d'insectes, des fois à côté des animaux morts. Ils occupent les trottoirs, paralysant la circulation des piétons. Les produits emballés, les assiettes, les bidons et sachets envahissent le pays. La circulation routière est obscurcit à cause des débris faisant double parking dans les rues et pourtant un environnement sain est garanti par la Constitution Haïtienne de 1987 et par d'autres instruments juridiques ratifiés par Haïti. Il est sous la responsabilité de l'Etat haïtien d'améliorer l'environnement des marchés publics et de permettre aux marchands et marchandes de gagner leur pain quotidien dans un climat sain et protégé.

Après le passage de quelques gouttes de pluies, puisque les rigoles ne sont pas nettoyées, la circulation est quasiment paralysée. Elles se mettent à renverser, celle de Portail Léogâne est une catastrophe, on remarque des boues dans toutes les rues. Le mois de juin annonce la saison pluvieuse, cependant rien n'a été fait de concret du côté des autorités étatiques et de la population pour prévenir la montée de l'eau qui est souvent causée par les fatras dans les rigoles. **Défenseurs Plus** croit qu'il y a tellement de priorités à définir dans le pays aujourd'hui, qu'on néglige parfois et de bonne foi, d'autres problèmes fondamentaux qui, dans un avenir très proche, peuvent être fatals pour Haïti.

5.6- Droit aux loisirs sains

Chaque début d'année, la population haïtienne se prépare à vivre l'une des plus grandes festivités nationales. Le carnaval représente l'un des moments forts dans la vie culturelle de ce peuple. Cette grande festivité vise en général à rehausser l'image du pays dans le monde entier, et également c'est une période de loisirs, de défoulement et de plaisirs.

Cette année les festivités carnavalesques se sont déroulées autour du thème « *Ayiti sou wout chanjman* ». Depuis plusieurs années, la plupart des grandes villes organisent leur moment de détente, plusieurs communes de la zone métropolitaine emboitent le pas également. Lancée le 14 janvier 2018, cette manifestation culturelle aurait été budgétisée autour de 186 millions de gourdes. Les groupes musicaux, les bands, les artistes peintres se sont mobilisés durant un mois et particulièrement pendant les trois (3) jours gras pour réaliser cette ambiance culturelle à nulle autre pareille. Certains groupes ont profité de cet espace pour exprimer leur ral bol, leur colère, ils ont utilisé ce moment de détente pour dénoncer l'ingérence du pouvoir en place et les mauvaises conditions de vie de la population.

Le déroulement des trois (3) jours gras n'a pas répondu aux attentes des friands carnavalesques. Le premier jour il a eu un manque de préparation et le retard des bands ; le deuxième jour, ces milliers de fans ont été encore déçus car au beau milieu de la nuit, au moment où l'ambiance était à son paroxysme, un incendie qualifié de criminelle a éclaté au marché HYPOLITE. Un drame qui a suscité beaucoup de colère, les cris perçants des victimes ont touché le cœur de plusieurs artistes, qui ont profité pour lancer des messages réconfortants le troisième jour du Carnaval.

Notons que les festivités carnavalesques de 2018 ont apporté une nouvelle note, où l'on pouvait sans grande difficulté, déceler le mécontentement de ce peuple, qui ne cessait de jeter des pierres aux dirigeants. Avec la fameuse meringue de Roody Rood Boy « *ou mechan* », qui a présenté de façon claire, sans langue de bois la réalité alarmante de ce pays. Il exhortait les dirigeants à stopper les dépenses inutiles et faramineuses, pour faire place à la construction d'hôpitaux, d'écoles, d'universités. Malgré toutes les dispositions prises et toutes les mobilisations, le gouvernement a recensé 877 blessés, 65 personnes ont été interpellées. Certes, le carnaval est l'un des points forts de la culture haïtienne, mais les dirigeants doivent travailler d'arrache-pied en vue d'une utilisation efficiente et efficace de cette dernière dans le développement et la revalorisation de ce pays.

Le peuple haïtien priorise le secteur culturel, c'est pourquoi les activités culturelles sont toujours au rendez-vous. Tout de suite après le carnaval, le RARA prend place. Par ailleurs, nous constatons une augmentation des programmes nocturnes communément appelé TI SOURIT, des initiatives qui ne jouissent pas d'une bonne réputation. Le public interpelle les autorités à prendre des mesures en vue de stopper cette vague.

Depuis plus de 24 ans, livre en folie devient l'évènement littéraire incontournable. Pendant deux jours, auteurs, éditeurs, lecteurs se donnent rendez-vous. Cette année l'activité a eu un succès fou, la foule a répondu positivement malgré le niveau d'analphabétisme qui existe dans le pays.

L'année 2018, nous ramène un évènement sans précédent, car chaque quatre (4) ans, nous assistons à la plus grande compétition sportive du monde. La coupe du monde, chez nous en Haïti est tout à fait spectaculaire, jeunes, vieux, enfants tous réunis. Dans chaque coin de rue les points de vue se fustigent. C'est l'occasion rêvée du pouvoir en place de démontrer sa bonne volonté de travailler, en plaçant des téléviseurs géants sur certaines places publiques. Paradoxalement, nous avons une équipe nationale, qui n'ambitionne même pas cette compétition, faute de moyens et d'accompagnement des autorités étatiques et du secteur privé des affaires.

VI-Droits humains spécifiques

Le premier rapport semestriel de 2018 analyse seulement deux droits spécifiques. Les droits de l'Enfant et les droits des migrants. Dans la rubrique des droits de l'Enfant, **Défenseurs Plus** met l'accent sur la situation des enfants situation de domesticité, des enfants de rue, des enfants en conflit avec la Loi ou encore les enfants incarcérés.

6.1- Droits des enfants

Le problème de respect des Droits de l'Enfant est bafoué dans notre société. Ils se sont accrus de manière exponentielle durant ces six (6) mois de l'année 2018. Car, la déficience de sensibilisation de la population haïtienne, l'irresponsabilité du gouvernement du pays à mettre en place des stratégies et une politique nationale de protection de l'Enfance visant à l'amélioration des conditions de vie des enfants est criante. Face à ce problème, **Défenseurs Plus** exprime ses préoccupations concernant des enfants des deux sexes utilisés dans le travail domestique, ceux des rues, incarcérés et autres occupations avilissantes.

6.1.1- Enfants en domesticité

Durant la période de la rédaction de ce rapport, les conditions de vie des enfants placés en domesticité en Haïti est très alarmante. Nombreux sont ceux qui vivent séparés de leurs parents, ils sont placés en institution ou vivent en situation de domesticité comme des « Ti Sentaniz », alors que beaucoup d'entre eux ont encore au moins un des parents biologiques qui est encore vivant. Les « Ti Sentaniz ou Restavek » sont en majeure partie des petites filles, la plupart d'entre elles viennent souvent de la campagne et travaillent comme domestiques au sein d'une famille qui n'est pas la leur. Bien souvent elles sont victimes de viol, de grossesses précoces, d'abus sexuels par les hommes murs en quête de chaire juvénile.

Les caractéristiques des enfants domestiques n'ont pas changé jusqu'à présent, on les retrouve particulièrement dans des quartiers populaires des grandes villes. Ces enfants sont mal nourris, maltraités, mal vêtus, mal coiffés, leurs petites mains sont toutes usées, les paumes fatiguées et meurtries à force de nettoyer, de faire la lessive des autres. Ils sont victimes de la famille d'accueil. Ce phénomène étalé sur tout le territoire du pays s'alimente de la pauvreté de la population et cette pauvreté est la force même des mauvais traitements que subit l'enfant domestique dans la famille d'accueil où, l'on considère comme sans droit.

Le code du travail haïtien ne fixe pas l'âge minimum pour travailler comme domestique, alors que l'âge minimum pour travailler dans une entreprise commerciale, agricole ou industrielle est de 15 ans. Dans l'intention d'apporter une réponse à ce phénomène, le gouvernement haïtien a ratifié plusieurs traités et aussi des conventions, notamment celle ratifiée en mai 2007, la convention 182 de l'organisation internationale du travail sur l'élimination des pires formes de travail de l'enfant. En dépit de tout, le phénomène ne fait que persister.

6.1.2- Enfants des rues

Les enfants des rues représentent une catégorie vulnérable très visible en Haïti. Ces jeunes passent leur vie dans la rue et participent pour la plupart à la perpétration d'acte de banditisme et de violences. Les conditions de vie de ces enfants sont très alarmantes. Majorité d'entre eux n'ont jamais fréquenté un établissement scolaire et n'ont pas accès aux soins de santé. Les conditions de logement de ces enfants laissent également à désirer. Ils dorment pour la grande majorité sous les galeries des banques borlettes, sur les trottoirs, sur les marchés du parvis des églises ou d'autres Business, ce qui les expose à toute forme d'agressions. Pour survivre, ces enfants s'adonnent à des activités qui ne conviennent pas à leur âge ni à leur capacité physique.

Les enfants des rues représentent une catégorie avec un statut juridique précaire. En droit civil, ce sont des enfants monoparentaux, car ils ne sont pas reconnus par leur père. Par ailleurs, la législation sociale ne les protège pas suffisamment. Les institutions de prises en charge sont pour la plupart dysfonctionnelles. Il en est ainsi du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (**MAST**), l'Institut de Bien-être social (**IBERS**), la brigade de la protection des mineurs (**BMP**), etc.

L'ensemble des éléments caractérisant la situation des enfants des rues s'ajoutent à d'autres facteurs socio-économiques comme, le chômage. En résumé, la précarité extrême de condition de vie des enfants des rues est due à divers facteurs préalablement cités.

6.1.3- Enfants incarcérés

Au cours de nos visites dans le centre de détention pour mineur en conflit avec la loi logé à Delmas 33, à première vue, on constate que le bâtiment logeant les enfants est en bonne état. Par contre, l'espace est insuffisant pour loger le nombre d'enfants qui s'y trouvent, ils proviennent des dix (10) départements du pays. Le Centre de rééducation des mineurs en conflit avec la loi (**CERMICOL**) à Delmas 33, ne garde pas les enfants en détention dans des conditions qui respectent leur dignité. Les filles gardées au niveau de la Prison Civile de Cabaret au même endroit que les femmes détenues souffrent de ces mêmes conditions. Ces enfants, privés de liberté n'ont pas de service de santé adéquat à leur disposition, voir même une alimentation suffisante et de qualité. Ils estiment que leur santé n'est pas nécessairement prise en charge. Ils se plaignent du fait que les comprimés qu'on leur donne sont pareils, peu importe leur maladie. Le respect des droits des mineurs exige qu'ils soient hébergés dans de bonne condition.

La majorité des mineurs gardés en détention à **CERMICOL** sont en situation de détention préventive prolongée. Les mineurs reçus à Delmas 33 relèvent de la juridiction de Port-au-Prince et de la croix-des-bouquets et d'autres juridictions du pays. Ils ont généralement un mandat de dépôt émis par un magistrat, lors de leur intégration à **CERMICOL**. Près de 90% de ces mineurs ne passent pas par devant leur juge naturel. Pour toute la juridiction de Port-au-Prince seul un tribunal pour enfant est en disponibilité, doté de trois juges d'instruction, les autres Tribunaux de Première Instance tiennent des audiences pour enfants. Au Parquet de Port-au-Prince, au moins un substitut commissaire du gouvernement s'occupe particulièrement des dossiers correspondant aux mineurs. Ce qui explique en partie la lenteur de la justice des mineurs.

Tandis que la législation haïtienne en matière de justice pénale des mineurs est très riche. Elle est composée, entre autres, de la loi du 28 novembre 1846, loi du 16 juillet 1952, loi de 7 septembre 1961 et du décret du 20 novembre 1961.

6.2- Droits des migrants

Haïti est l'un des pays de la Caraïbe où le taux de migrants est très élevé. Autrefois c'était les paysans qui fuyaient le pays, aujourd'hui ce sont les étudiants, les professeurs, les ingénieurs, les avocats qui fuient en quête d'un mieux-être. Ils se rendent partout comme la République dominicaine, les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, le Brésil et le Chili. C'est l'effet direct de la pauvreté et de la misère qui augmente de jour en jour. Les migrants haïtiens rencontrent des tas de problèmes de protection : Contrebande, traite des êtres humains, maladies transmissibles, absence d'assistance à la réintégration pour les rapatriés et les déportés etc. Les autorités haïtiennes ont adopté une loi sur la lutte contre la traite des Personnes en Haïti en 2012, cependant aucune disposition n'est prise pour son application. On constate ces derniers temps que beaucoup de pays renforcent leurs programmes de déportation, un très grand nombre de nos

compatriotes vivant en terre étrangère sont forcés de retourner dans le pays. Avec la déportation, bon nombre d'entre eux n'ont pas la possibilité de se réintégrer socio-économiquement.

VII-Conclusion et recommandations

Ce rapport reflète la situation lamentable de la société haïtienne en matière des droits humains. Des Droits Civiles et Politiques aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels jusqu'aux Droits spécifiques. Le pays va de mal en pire alors que dans toutes les sociétés du monde, il relève de la responsabilité de l'Etat de surveiller aux respects des droits humains. En Haïti, la violation des droits humains viennent généralement des autorités étatiques. Par méconnaissance de ses droits, la population haïtienne reste souvent inactive face aux violations. Donc, on peut lier le non respect des droits humains en Haïti à un problème d'autorités. Car, l'autorité est celui qui d'abord a le pouvoir de se faire obéir, et ensuite qui a les dispositifs nécessaires et l'ensemble des règles imposées et sanctionnées par la loi mère du pays et les conventions signées et ratifiées par le pays en vue d'organiser la vie sociale au sein de la société. De ce fait, beaucoup d'effort sont à déployer par l'Etat haïtien pour remédier à tous ces problèmes qui traduisent le niveau de précarité dans lequel se trouve la population haïtienne. Les droits les plus fondamentaux des citoyens, citoyennes sont violés tous les jours. Si rien n'est fait pour remédier à tous ces problèmes, le semestre à venir sera pire.

Alors, le Collectif **Défenseurs Plus**, étant qu'organisme de promotion et de défense des droits humains, formule les recommandations suivantes aux autorités concernées :

- Prendre des mesures concrètes au sein mêmes des autorités afin de ne pas violer les droits de la population;
- Faire des droits humains une priorité du gouvernement;
- Libérer le système judiciaire du pays des pressions politiques et des chantages économiques ;
- Etablir l'Etat de droit au sein de la société;
- Prendre des initiatives structurelles en vue d'éradiquer la misère dans les quartiers populaires afin d'éviter l'exploitation des gangs armés;
- Entamer un désarmement général;
- Equiper la police nationale d'Haïti et renforcer l'effectif ;
- Encadrer le haut état major de la police nationale;
- Ecarter toutes les mesures domestications et de politisations de la Police National d'Haïti.

- Arrêter les bandits sans distinction aucune;
- Faire appliquer les textes de loi et punir tous ceux qui croient avoir le droit de s'en passer ;
- Renforcer le contrôle au sein du système judiciaire;
- Contrôler continuellement le Pouvoir Exécutif ;
- Développer une stratégie visant à améliorer l'agriculture du pays:
- Procéder a un système d'irrigation pouvant mettre de l'eau disponible pour l'agriculture;
- Mettre des camions pour le ramassage des débris à temps plein dans les rues et les marchés publics, fixant des points de repère dans chaque zone pour la déposition des débris;
- Utiliser une stratégie avec les industries qui fabriquent les assiettes en plastique, des bidons afin de mettre des travailleurs pour les retirer de la même manière qu'on les vend.